Image not found or type unknown

litige apres ouverture forcée de porte par huissier

Par **mengelle**, le **05/03/2011** à **17:36**

Condamné a payer suite à unec procédure que j'ai engagé etperdu j'ai négligé les relances de l'huissier qui est venu forcer ma porte. Je sais que c'est normal. Les frais d'ouverture m'ont bien sur été imputés.
Par contre cequi me semble anormal c'est le fait que ma serrure est inutilisable ou quasi (il faut que j'utilise une pince pour réussir a faire tourner la clé / impossible totalement pour ma femme qui ne peut acceder a la maison en mon abscence qu'en passant par la garage fort heureusement communiquant)). C'est à dire que la serrure a etè gravement endommagée et doit être changée.Dois je supporter les frais de cette deterioration qui est le fait du serrurier opérant avec l'huissier.Je n'obtient pas de réponse de l'huissier .
Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés